

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le deux septembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Marie-Claire Berrerd, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Jean-Claude Desbat, Damien Lamboley, Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge, Ludovic Batteur, Maryline Trichard, Myriam Perrin, Adrien Carret
Excusée : Geneviève Foley,

Alain ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 28 août 2025

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

Personnel communal

1. Cantinière

En raison de l'arrêt de travail de la cantinière jusqu'au 23 septembre 2025, les repas sont commandés auprès de Chessy restauration. Valérie Mourier effectue 1h30 en plus par jour et Estel Dobé aide pour le ménage après le service. Nous avons recruté Mme RACCURT Marie-Pierre les mardis, jeudis et vendredis pendant la pause méridienne jusqu'au 23 septembre. En parallèle, une annonce a été publiée afin de recruter une personne qui puisse assurer tous les jours.

Affaires scolaires

1. Rentrée scolaire

Myriam Perrin fait le point sur les effectifs de la rentrée :

- Classe PS / MS : 24 élèves – Mme CAZEMAGE Céline – ATSEM : BARBET-MASSIN Maÿlis
- Classe MS/GS : 25 élèves – Mme ROBIN Cécile – ATSEM : REYNAUD Fanny
- Classe CP / : 20 élèves – Mme RIGAUDIER Stéphanie à 50 %
- Classe CE1/CE2 : 20 élèves – Mr RIZZO Sébastien – (1 journée de décharge de direction par semaine + 1 jour par mois)
- Classe CE2/CM1 : 20 élèves - Mme CHOQUET Sandrine
- Classe CM1/CM2 : 20 élèves - Mme MEILHEURET Céline à 75 %

Sur les 83 familles de l'école, 72 familles sont inscrites à la cantine.

L'entreprise PMC propreté a commencé le nettoyage des locaux le lundi 1^{er} septembre.

■ Conseil municipal des jeunes – commission animation

Organisation de la dictée intergénérationnelle le samedi 27 septembre dans la cour de l'école (salle d'évolution en cas de pluie). Un texte de Bernard Pivot a été choisi. Le sou des écoles organisera un goûter avant. La communication sera faite sur les réseaux sociaux, dans les boîtes aux lettres, auprès du Club et de la commune du Perréon.

Divers

1. Repas des aînés

Marie-Claire Berrerd informe que l'animation du repas en date du 11 octobre sera assurée par le duo Pierre-Luc et Véronique (déjà intervenu en 2023) pour un coût de 650 €. Le repas sera servi par Mille et 1 saveurs pour un prix unitaire de 39 €. Le menu retenu est :

- Trio apéritif : opéra de foie gras au cassis de Bourgogne, miroir de Saint-Jacques au zeste de citron et piment d'Espelette et tartelette de Brillât Savarin, miel et crumble gazette du Morvan
- Royal de noix de saint jacques aux champignons des bois, sauce agrumes
- Tournedos de joue de bœuf, sauce bourguignonne à l'échalotes, pulpe de pomme de terre et méli-mélo de légumes d'hivers
- Fromage blanc
- Pomme confite façon tatin sur son sablé breton, fine crème anglaise.

L'apéritif préparé par la commission sera un crémant façon lagon bleu. Les vins rosé et rouge seront pris à la Cave de Clochemerle. L'invitation sera préparée la semaine prochaine pour transmission aux membres du Club avant le 18 septembre.

Les colis seront composés, comme l'année dernière, avec des produits du Locavor.

II. FINANCES

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Tarif portage des repas

Depuis 2015, la commune propose un service de portage de repas à domicile à ses habitants pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et apporter une aide aux personnes ayant des difficultés pour se faire à manger. Les repas sont confectionnés par le restaurant scolaire pendant les périodes scolaires et par la Résidence Dubure pendant les vacances scolaires.

La commune applique les tarifs pratiqués par la Résidence Dubure qui nous informe qu'en raison de l'augmentation du coût des matières premières et des énergies, les repas seront facturés 9.45 € à compter du 1er septembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** à compter du 2 septembre 2025 le tarif du portage des repas à 9.45 €.
- **PRÉCISE** que ces recettes seront imputées au compte 7066 du budget principal

2. Capture et mise en fourrière

Monsieur le Maire présente une proposition de convention de la ville de Villefranche-sur-Saône pour le groupement de commandes concernant la « Capture et mise en fourrière des animaux domestiques errants pour la ville de Villefranche sur Saône et certaines communes de l'agglomération ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de convention constitutive d'un groupement de commandes,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

3. Aménagement arrêt de bus

• Convention SYTRAL

Par délibération en date du 09/05/2022, SYTRAL mobilités a décidé de conventionner avec les EPCI ou communes qui réalisent des projets d'aménagement de voirie avec mise en accessibilité de points d'arrêt. Dans ce cas de figure, l'étude est réalisée par l'EPCI ou la commune (hors financement SYTRAL Mobilités). Les travaux d'aménagement sont réalisés par l'EPCI ou la commune qui peuvent prétendre à une subvention financière de SYTRAL Mobilités.

Les travaux de mise en accessibilité et de réalisation d'une aire de retournement du point d'arrêt du réseau Libellule situé sur la commune de Vaux-en-Beaujolais au lieu-dit Chanfray s'élèvent à 47 405 € HT. Dans la convention 25C0115 conclue avec le SYTRAL, une aide financière à hauteur de 15 000 € HT a été approuvée.

Au vu du coût des travaux et sur la base du devis communiqué par la commune, le montant de la participation financière de SYTRAL Mobilités a été revalorisé. Ainsi, une participation supplémentaire a été accordée par SYTRAL Mobilités dans le cadre de la présente convention à hauteur de 22 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la convention proposée par le SYTRAL

Autorise M. le Maire à signer cette convention

• Décision modificative

Suite à la validation de l'aide financière du SYTRAL à hauteur de 45 000 € pour les 3 arrêts de bus et à l'insuffisance des crédits prévus, Mr Le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

- Dépenses 2128 : aménagement de terrain : + 30 000 €
- Dépenses 2313-op 2301 extension école : + 15 000 €
- Recettes 1326 Subvention autres établissements publics locaux : + 45 000€

Le conseil municipal, valide à l'unanimité, la décision modificative.

III. BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Alain Arnaud, adjoint aux bâtiments

1. Informations diverses

▪ Ecole Bernard Pivot :

- Le changement des brises soleil orientable et la reprise des peintures des menuiseries ont été effectué.
- La faïence de la partie cuisine a été rénovée.

▪ Travaux église : Les travaux de plâtrerie et de peinture sont terminés. L'église a été nettoyée et réinstallée et est rouverte au public. L'entreprise COFFRE SUBTIL intervient pour le traitement de la charpente cette semaine.

La dalle béton sur le côté a été réalisée. Du tri et du rangement ont été fait dans le presbytère. Les associations pourront directement y accéder de l'extérieur sans passer par l'église.

▪ Toilettes publiques : les travaux de peinture seront bientôt terminés. Un devis est en cours pour mettre des portes pleines.

▪ Salle des fêtes : David Demanget doit intervenir pour peindre les fenêtres extérieures. Un devis a été demandé pour le changement de porte d'accès des escaliers du fond.

2. Extension de l'école Bernard Pivot et du restaurant scolaire

La classe et la salle de garderie ont pu être opérationnelles pour la rentrée. Il reste quelques finitions qui seront réalisées les mercredis. Le gros œuvre de la partie agrandissement du restaurant scolaire sont terminés. Les travaux intérieurs devraient être finalisés sur septembre.

3. Salle du stade

Des plaintes ont été reçues suite à des locations du mois de juillet. Les loueurs ont été informés du non-respect du règlement d'utilisation de la salle. Les riverains sont invités à contacter les services de gendarmerie.

IV. COMMUNICATION/TOURISME

Rapporteur : Laurence RENOUX, adjointe à la communication et au tourisme

1. Clochemerle Info

Le prochain Clochemerle Info paraîtra fin septembre pour les manifestations allant d'octobre à décembre.

2. Bulletin municipal

La réunion pour le calendrier des fêtes 2026 avec les associations aura lieu lundi 6 octobre. Les articles doivent impérativement être transmis avant le 15 octobre.

La conception du bulletin municipal sera faite par DG promo pour un coût de 3 726.80 €. La distribution sera effectuée fin décembre.

3. Extension de l'école Bernard Pivot et du restaurant scolaire

L'inauguration est fixée au samedi 25 octobre à 10h30 dans la cour de l'école. Les barnums seront installés en cas de mauvais temps. Un sondage sera adressé aux familles afin d'estimer le nombre d'adultes et d'enfants présents. Des propositions seront demandées aux traiteurs pour un budget de 10 € par personne.

V. ENVIRONNEMENT

Voirie

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

1. Rues Claude Brailon, du Château et du Vieux Bourg

Lors de la réunion de préparation pour les travaux de mise en séparatif réalisés par l'entreprise ALBERTAZZI, il a été convenu le déroulement en deux phases :

- une première d'ici la fin d'année 2025 dans la première partie de la rue Claude Brailon et la rue du Vieux Bourg. La route devra être interdite à la circulation. L'accès des riverains sera étudié avec eux au fur et à mesure des travaux. La base de vie et le stockage des tuyaux seront mis en place vers la sortie du parking de l'école. Il faudrait voir si la base de vie peut être mise au même endroit que pour les travaux de l'école. Les matériaux seront stockés sur le parking du cimetière.
- une deuxième en fin d'année 2026 pour la rue du Château et la fin de la rue Claude Brailon.

Urbanisme

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Déclarations préalables

DP0692572500016 – 75 rue de la Madone – AB14 – THEVENOT Marianne

*Panneaux photovoltaïques – **Acceptée le 5 août 2025***

DP0692572500017 – 456 route de la Cime – MATHEY Bernard

*Panneaux photovoltaïques – **Acceptée le 5 août 2025***

DP0692572500019 – 665 rte de Clochemerle – AK 24 – LARDET Renée

*Isolation extérieure et façade – **Acceptée le 1^{er} août 2025***

DP0692572500020 – 89 rue du Berchoux – AL 520 – GARDETTE Romain

*Abri de jardin - **Le conseil émet un avis favorable***

DP0692572500021 – 89 rue du Berchoux – AL 520 – GARDETTE Romain

*Modification de façades - **Le conseil émet un avis favorable***

DP0692572500022 – 44 chemin des Buis – AO 253 – BERAT Frédéric

*Piscine 8m * 4 m - **Le conseil émet un avis favorable***

DP0692572500023 – 263 rue de la Madone – AK 229 – DE VERMONT Jean-Paul

Création d'un gîte dans les combles du garage – La création d'un gîte étant considérée comme un nouveau logement et le PLUIh étant finalisé, l'instruction du dossier est confiée au service instructeur.

DP0692572500024 – 1623 rue du Jean-Thomas- AO 64 – ESCOBAR Kevin

*Piscine 3.50 * 6 m - **Le conseil émet un avis favorable***

2. Certificat d'urbanisme

CU0692572500011 – AM 319-342-343- Montrichard

CU0692572500012 – AL 364 – 181 rue du Berchoux

CU0692572500013 – AM 19 – 76 chemin de Montrichard

CU0692572500014 – AM 256 – Le Poizut

CU0692572500015 – D 179 – Les Fourches

CU0692572500016 – D 30 – Les Palletieres

CU0692572500017 – AM 30-39-40- Montrichard

Environnement

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

1. Frelons asiatiques

Jean-Claude Desbat indique que la synthèse de la campagne de piégeage sur les communes alentour a été transmise avec la note de synthèse. Cet été 5 nids de frelons ont été signalés, la plupart dans des habitations.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Prochain conseil municipal : 7 octobre à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

ARNAUD Alain
Secrétaire de séance